



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**spécial n° 21 - 21 mars 2017**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE L'AUBE

Bureau de la Gestion  
des Moyens

Arrêté n° BGM 2017 79 - 0001

Arrêté organisant la suppléance  
des fonctions préfectorales  
le mercredi 22 mars 2017

**LE PREFET**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU le décret du 31 décembre 2013 nommant M. Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

VU le décret du 12 novembre 2014 nommant Mme Isabelle DILHAC, préfète de l'Aube ;

VU le décret du 14 décembre 2015 nommant madame Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine ;

Considérant que Mme Isabelle DILHAC, préfète de l'Aube sera absente du département le mercredi 22 mars 2017 ;

Considérant que M. Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture de l'Aube sera absent du département le mercredi 22 mars 2017 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Madame Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, est chargée d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales le mercredi 22 mars 2017.

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aube et la sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

TROYES, le 20 MARS 2017

La Préfète,

Isabelle DILHAC